



## Comptes annuels statutaires 2016



## Comptes annuels statutaires 2016

---

Bilan	<b>4</b>
Comptes de pertes et profits	<b>5</b>
Tableau de financement	<b>7</b>
Annexe avec annotations aux comptes	<b>8</b>
Utilisation du bénéfice inscrit au bilan	<b>17</b>
Rapport de l'organe de révision	<b>18</b>

---

# Comptes annuels statutaires 2016

**Bilan au 31.12.2016**

<b>ACTIFS</b>	<b>31.12.2016</b>	<b>31.12.2015</b>
	CHF	CHF
<b>Actifs circulants</b>		
Liquidités (Annotation 1)	40 391 649	34 784 468
Créances	408 398	417 686
Titres (Annotation 2)	17 713 250	17 647 959
Actifs transitoires	50 650	63 241
<b>Total actifs circulants</b>	<b>58 563 947</b>	<b>52 913 354</b>
<b>Actifs immobilisés</b>		
Créances sur parts d'emprunt (Annotation 3)	3 108 400 000	2 918 900 000
Placement financiers (Annotation 4)	3 291 573	4 617 284
<b>Total actifs immobilisés</b>	<b>3 111 691 573</b>	<b>2 923 517 284</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>	<b>3 170 255 520</b>	<b>2 976 430 638</b>
<b>PASSIFS</b>		
<b>Dettes à court terme</b>		
Engagements au titre de livraisons et prestations	1 385	2 593
Autres obligations à court terme	0	30 200
Passifs transitoires		
intérêts courus sur emprunts obligataires	20 713 168	21 132 771
autres	77 100	58 000
<b>Total dettes à court terme</b>	<b>20 791 653</b>	<b>21 223 564</b>
<b>Dettes à long terme</b>		
Provisions (Annotation 5)	31 343 738	27 548 303
Provisions pour		
réserves de fluctuation (Annotation 5)	2 600 000	2 600 000
Emprunts obligataires et		
placements privés (Annotation 3)	3 108 400 000	2 918 900 000
<b>Total dettes à long terme</b>	<b>3 142 343 738</b>	<b>2 949 048 303</b>
<b>Total fonds de tiers</b>	<b>3 163 135 391</b>	<b>2 970 271 867</b>
<b>Fonds propres</b>		
Parts sociales	2 895 000	2 800 000
Réserve légale issue du bénéfice	1 200 000	1 200 000
Réserve volontaire issue du bénéfice	1 200 000	1 200 000
Bénéfice inscrit au bilan	1 825 129	958 771
<b>Total fonds propres</b>	<b>7 120 129</b>	<b>6 158 771</b>
<b>TOTAL PASSIFS</b>	<b>3 170 255 520</b>	<b>2 976 430 638</b>

# Comptes annuels statutaires 2016

## Comptes de pertes et profits pour l'exercice 2016

### RECETTES D'EXPLOITATION

Recettes tirées de la gestion pour  
 activité d'emprunt  
 examen des demandes  
 risques de pertes sur intérêts  
 frais de tiers sur emprunts  
 Contributions des membres  
 Dissolution de la provision pour  
 frais de gestion  
 frais de tiers sur emprunts  
 Recettes sur parts d'emprunts

### TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION

### DEPENSES D'EXPLOITATION

Prestations de tiers  
 Charges d'intérêts sur emprunts  
 Frais de tiers sur emprunts  
 Administration et marketing  
 Augmentation de la provision pour  
 frais de gestion  
 risques de pertes sur intérêts  
 frais de tiers sur emprunts  
 risques liés aux prêts

### TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION

### RESULTAT D'EXPLOITATION

	2016 CHF	2015 CHF
	4 413 100	4 936 400
	379 900	522 500
	569 850	783 750
	710 190	787 900
	93 200	89 800
	1 632 138	1 429 572
	285 667	252 747
	47 639 397	49 660 410
<b>TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>55 723 442</b>	<b>58 463 079</b>
	1 150 154	1 166 506
	47 639 397	49 660 410
	285 667	255 747
	354 707	441 046
	4 033 200	4 413 900
	569 850	783 750
	710 190	787 900
	400 000	350 000
<b>TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION</b>	<b>55 143 165</b>	<b>57 859 259</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>580 277</b>	<b>603 820</b>

# Comptes annuels statutaires 2016

## Comptes de pertes et profits pour l'exercice 2016

	<b>2016</b>	<b>2015</b>
	CHF	CHF
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		
Recettes intérêts et dividendes sur liquidités, titres et placements financiers	508 334	413 303
Gain sur titres	243 984	9 986
Charges d'intérêts, frais et courtages	-62 416	-59 932
Perte sur titres	-182 664	-412 533
Augmentation de la provision pour réserves de fluctuation (Annotation 5)	0	-200 000
<b>TOTAL RESULTAT FINANCIER</b>	<b>507 238</b>	<b>-249 176</b>
<b>BENEFICE D'EXPLOITATION</b>	<b>1 087 515</b>	<b>354 644</b>
<b>AUTRES RECETTES ET CHARGES (-)</b>		
Autres recettes	5 880	605
Autres charges (-)	0	-850
<b>TOTAL AUTRES RECETTES ET CHARGES (-)</b>	<b>5 880</b>	<b>-245</b>
<b>BENEFICE AVANT IMPÔTS</b>	<b>1 093 395</b>	<b>354 399</b>
Impôts (Annotation 8)	-227 037	-70 063
<b>BENEFICE DE L'EXERCICE</b>	<b>866 358</b>	<b>284 336</b>

# Comptes annuels statutaires 2016

## Tableau de financement 2016

Variation des liquidités	2016 CHF	2015 CHF
<b>Activité opérationnelle</b>		
Résultat annuel	866 358	284 336
Résultats de titres non réalisés	-176 693	392 497
Modifications de réserves (Annotation 5)	3 795 435	4 904 564
Diminution de créances et actifs transitoires	21 879	171 429
Augmentation d'obligations à court terme et passifs transitoires	-431 911	-3 410 292
<b>Cash-flow activité opérationnelle</b>	<b>4 075 068</b>	<b>2 342 534</b>
<b>Investissements</b>		
Augmentation de créances sur parts d'emprunt	-379 900 000	-522 500 000
Remboursement de créances sur parts d'emprunt	190 400 000	174 100 000
Achat de titres et placements financiers	-11 354 474	-5 032 410
Vente de titres et placements financiers	12 791 587	2 999 796
<b>Cash-drain investissements</b>	<b>-188 062 887</b>	<b>-350 432 614</b>
<b>Financement</b>		
Augmentations d'emprunts obligataires et de placements privés	379 900 000	522 500 000
Remboursement d'emprunts obligataires et de placements privés	-190 400 000	-174 100 000
Augmentation de parts sociales	95 000	55 000
<b>Cash-flow financement</b>	<b>189 595 000</b>	<b>348 455 000</b>
<b>Variation des liquidités</b>	<b>5 607 181</b>	<b>364 920</b>
<b>Preuve de la variation des liquidités</b>		
Etat des liquidités au début de l'exercice	34 784 468	34 419 548
Etat des liquidités à la fin de l'exercice	40 391 649	34 784 468
<b>Variation des liquidités</b>	<b>5 607 181</b>	<b>364 920</b>

# Comptes annuels statutaires 2016

## Annexe avec annotations

### Généralités

Sous le nom «Coopérative Centrale d'émission pour la construction de logements d'utilité publique CCL» existe, pour une durée illimitée et depuis le 11 décembre 1990, une coopérative dont le siège est à Olten. La société coopérative a pour but l'approvisionnement en fonds pour des membres qui ont eux-mêmes pour objectif de promouvoir par le financement, à des taux d'intérêts avantageux, la construction de logements à loyer ou à prix modérés, dans l'esprit des textes légaux de la Confédération en matière de promotion du logement ainsi que des lois analogues cantonales ou communales. La mobilisation de fonds se fait notamment par l'émission officielle d'emprunts obligataires en nom propre, mais sur ordre et pour le compte de coopérateurs individuels.

Peuvent être membres de la CCL:

- Les organisations faïtières de la construction de logements d'utilité publique reconnues par la Confédération et leurs membres;

- Tout autre maître d'ouvrage poursuivant le but de promouvoir la construction de logements à loyer ou à prix modérés;
- Des organisations et institutions qui sont prêtes à promouvoir la construction de logements à loyer ou à prix modérés ou à soutenir une plus large diffusion de la propriété du logement telles que, par exemple, des corporations de droit public, des institutions de prévoyance du personnel ou des fondations.

La haute direction de la coopérative est assumée par le comité. Celui-ci a mandaté une commission spécialisée pour traiter les demandes de participation à un emprunt. Le suivi des affaires quotidiennes ainsi que l'émission et l'administration des emprunts ont été confiés à la société GeRoGestions SA à Olten, dans le cadre d'un contrat ad hoc. La coopérative n'occupe pas de collaborateurs propres (aucun non plus l'année précédente).

### Rapport sur la situation

Le rapport sur la situation est reproduit dans le rapport annuel de la CCL publié «Rapport de la direction | Rapport sur la situation» et est accessible au public sur le site Internet ([www.egw-ccl.ch](http://www.egw-ccl.ch)).

### Gestion du risque

Au cours de sa journée de réflexion en août, le comité s'est penché sur les risques et les questions posés par le Système de contrôle interne (SCI). Il s'agit de garantir grâce au SCI que toutes les procédures de la gestion des affaires opérationnelles de la CCL se fassent en bonne et due forme. Le système de management des risques permet aussi bien la détection précoce de risques que l'adoption de mesures en conséquence. Les risques sont récapitulés dans une matrice des risques/probabilités. Celle-ci ne présente pas de risques mettant en péril l'existence même de la CCL. L'état des risques n'a pas changé véritablement par rapport à l'année précédente.

Les emprunts obligataires et les placements privés sont transférés aux maîtres d'ouvrage ayant droits aux conditions où, s'agissant de la durée et du taux d'intérêts, ils ont été souscrits. La CCL n'encourt donc aucun risque lié à la modification des taux.

Dans le cadre des droits existant à l'égard de membres de la CCL du fait d'un ordre de souscription à des emprunts, il existe en principe un risque lié au crédit. Pour garantir les parts d'emprunt reprises, ces coopérateurs ont établi en faveur de la CCL des titres hypothécaires, garanties bancaires, cautionnements ou autres couvertures courantes.



# Comptes annuels statutaires 2016

## Annexe avec annotations

Tous les emprunts contractés jusqu'ici par la CCL sont garantis par des cautionnements de la Confédération. Se fondant sur sa qualité de caution, la Confédération s'est en outre engagée, dans le cadre de la convention relative aux mesures de garanties d'emprunts ouverts du 14 mars 1997, à mettre à disposition de la CCL des fonds, afin que celle-ci puisse remplir ses obligations en matière d'intérêts à l'égard de ses créanciers obligataires, ou pour que des parts d'emprunts en danger puissent être reprises prématurément et remplacées.

Les coopérateurs qui ont souscrit à un emprunt n'ont pas à fournir, mis à part l'obligation de donner les garanties décrites ci-dessus, d'autres sûretés telles que des cautions sur les quotes-parts ou des garanties similaires. Avec la reprise d'une part d'emprunt, il n'y a donc aucune responsabilité à assumer pour l'exécution fidèle des obligations revenant aux autres maîtres d'ouvrage participant au même emprunt.

La CCL a publié des critères pour l'octroi et le versement de ses parts d'emprunt. L'appréciation des demandes de participation est faite par une commission d'examen indépendante. Les membres possédant des quotes-parts sont tenus d'adresser chaque année à la CCL leurs comptes annuels, accompagnés du rapport de l'organe de contrôle ainsi que, sur demande, d'autres documents.

### Principes en matière de présentation des comptes et d'évaluation

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code suisse des obligations (art. 957–963b CO).

Hormis les présents comptes annuels conformes aux statuts, la CCL établit des comptes annuels supplémentaires et séparés selon règlement de cotation de la société SIX Swiss Exchange SA, en concordance avec Swiss GAAP RPC.

Ces documents sont évalués par un organe de contrôle externe et indépendant. Celui-ci attribue alors diverses catégories de rating aux maîtres d'ouvrage participant aux emprunts CCL, ce qui permet à celle-ci de vérifier si les engagements pris en rapport avec une participation à un emprunt sont remplis ou pourront être respectés à l'avenir.

La gestion de cas problématiques a lieu en collaboration directe avec le Service Recovery, au sein de l'Office fédéral du logement. Il existe des directives à propos de la reprise anticipée ou du remplacement de parts d'emprunt en danger. En cas de nécessité, les fonds sont mis à disposition de la CCL à cet effet, dans le cadre de la convention précitée passée avec la Confédération. Durant l'exercice 2016, aucune part d'emprunt n'a été remplacée (aucun non plus l'année précédente).

Avec les instruments décrits plus haut, il s'agit de garantir que la CCL détecte à temps les cas problématiques et puisse prendre des mesures de nature à maintenir des pertes éventuelles, pour elle-même et pour la Confédération en sa qualité de caution, au plus bas niveau possible.

Les comptes annuels supplémentaires en concordance avec les recommandations Swiss GAAP RPC, qui donnent une image fidèle de l'état des avoirs, des finances et des recettes de la coopérative, peuvent être demandés à la direction de la CCL ou téléchargés sur le site Internet ([www.egw-ccl.ch](http://www.egw-ccl.ch)).

Le comité de la CCL a adopté en séance du 29 mars 2017 les comptes annuels à l'attention de l'assemblée générale du 8 juin 2017.

# Comptes annuels statutaires 2016

## Annexe avec annotations

- **Liquidités**

Les liquidités englobent des avoirs bancaires ainsi que des placements à terme avec une durée résiduelle de 90 jours. Elles sont évaluées à la valeur nominale. Les avoirs en devises étrangères sont convertis aux cours figurant en fin d'année sous la rubrique «Titres».

- **Créances et créances d'intérêts sur parts d'emprunts**

Sur la base de la convention passée le 14 mars 1997 avec la Confédération, les créances envers les membres participant aux emprunts sont portées au bilan à la valeur nominale.

- **Titres**

Les titres contenus sous cette position sont des titres cotés en Bourse ainsi que des fonds de placement avec cotation journalière des prix, évalués en fonction du cours de fin d'année. Pour les conversions des avoirs et titres en devises étrangères, les cours de change suivants ont été appliqués:

	31.12.2016	31.12.2015
US Dollar	1.0164	1.0010
EURO	1.0720	1.0874

- **Investissements financiers**

Cette position recouvre des placements à taux fixes et des titres de participation non cotés en Bourse. Les placements à taux fixe sont évalués selon la méthode d'amortissement et doivent être conservés jusqu'à l'échéance, pour autant qu'ils fluctuent dans les limites fixées par les directives en matière de placement. Les attributions et les amortissements de ces placements ont lieu via la position «Recettes intérêts et dividendes». Les titres de participation non cotés sont portés au bilan à leur valeur d'achat, sous déduction d'une correction éventuellement nécessaire.

- **Obligations à court terme**

Les positions figurant sous ce chapitre comprennent des obligations comportant des échéances jusqu'à un an au maximum. Toutes ces obligations sont portées au bilan à la valeur nominale.

- **Provision pour coûts de gestion**

La provision pour coûts de gestion a été constituée pour financer les coûts résiduels engendrés par l'administration des emprunts. La provision pour coûts de gestion prélevée sur les émissions est respectivement de 0.1% de la somme de l'emprunt pour l'examen de la demande, 0.1% pour l'année d'émission et de 0.06% supplémentaire par année de durée. Ce dernier pourcentage sera attribué à la provision pour coûts de gestion. La dissolution de cette provision intervient régulièrement compte tenu de la durée (résiduelle) de chaque emprunt.

- **Provision pour frais de tiers liés à des emprunts en cours** (Provision pour frais de tiers sur prêts)

A titre de couverture de frais de tiers qui seront encourus sur des emprunts ouverts, il existe une provision sur la base du décompte des frais d'émission concernés. La suppression de cette provision a lieu dans la mesure des coûts encourus chaque année.

- **Provision pour risques liés aux prêts**

Une provision peut être constituée pour couvrir des risques de pertes sur les emprunts CCL remis aux membres. Pour le calcul de cette provision, le rating des membres et le montant de gage respectif des financements sont déterminants.

# Comptes annuels statutaires 2016

## Annexe avec annotations

- **Provisions pour les pertes sur intérêts et leur gestion** (Provision pour les risques de pertes d'intérêts)  
Sur les montants des emprunts, un supplément unique sera perçu pour alimenter des provisions permettant de financer des pertes d'intérêts sur emprunts et les frais pour la gestion de situations problématiques en rapport avec des emprunts. Une déduction de 0.15% a grevé les émissions. Le caractère adéquat de ce supplément et du besoin de provision sera réexaminé chaque année selon des critères uniformes. L'utilisation de la provision est fonction des pertes d'intérêts et des frais de gestion.
- **Provision pour réserves de fluctuation**  
Sur les titres et les investissements financiers, il est possible de constituer des réserves de fluctuation sur des investissements dans le marché des capitaux et autres similaires ainsi que sur des obligations et fonds obligataires jusqu'à 10%, respectivement sur des actions et fonds d'actions jusqu'à 20% de la valeur figurant au bilan.
- **Impôts**  
Les impôts sur les rendements et les capitaux sont calculés et comptabilisés sur la base du résultat imposable de l'année sous revue. Les impôts latents sur des réserves non imposées figurent à titre de réserves pour impôts latents. Le calcul se fait en fonction des taux d'imposition estimés pour l'imposition effective.
- **Tableau de financement**  
Le Fonds «Liquidités» constitue la base de la présentation du tableau de financement. Les flux de fonds liés à l'activité commerciale sont calculés selon la méthode indirecte.
- **Modification par rapport à l'année précédente**  
Les principes régissant l'établissement du bilan et l'évaluation n'ont subi aucune modification majeure par rapport à l'année antérieure.

# Comptes annuels statutaires 2016

## Annexe avec annotations

### Annotation 1

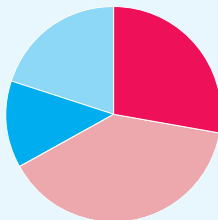
<b>Liquidités</b>	<b>31.12.2016</b>	<b>31.12.2015</b>
Répartition des avoirs bancaires	CHF	CHF
Comptes CCL	30 067 892	20 567 260
Fonds pour pertes d'intérêts	2 312 177	1 742 327
Compte groupé d'intérêts	8 011 580	12 474 881
<b>Total liquidités</b>	<b>40 391 649</b>	<b>34 784 468</b>

### Annotation 2

<b>Titres</b>	<b>31.12.2016</b>	<b>31.12.2015</b>
Répartition	CHF	CHF
Actions, fonds d'actions	5 764 464	5 491 553
Obligations, fonds d'obligations	11 948 786	12 156 406
<b>Total titres</b>	<b>17 713 250</b>	<b>17 647 959</b>

Pour les placements dans les actifs circulants s'appliquent en principe les dispositions de l'OPP2, ce conformément au Règlement de placement de la CCL.

- Titres**
- Obligations domiciliées en Suisse 28%
  - Obligations domiciliées en étranger 39%
  - Actions domiciliées en Suisse 13%
  - Actions domiciliées en étranger 20%



- Placements à l'échéance finale**
- Obligations domiciliées en Suisse 68%
  - Obligations domiciliées en étranger 32%



# Comptes annuels statutaires 2016

## Annexe avec annotations

### Annotation 3

#### Créances au titre de parts d'emprunts Emprunts obligataires et placements privés

Emprunt	Taux d'intérêt	Durée	Échéance
Série 24	2.750%	2005–2020	30.04.2020
Série 25	2.250%	2005–2017	19.09.2017
Série 27	2.375%	2006–2018	12.01.2018
Série 29*	2.625%	2006–2016	12.12.2016
Série 30*	3.000%	2007–2016	10.05.2016
Série 32	3.125%	2007–2016	12.12.2016
Série 33	3.500%	2008–2018	18.05.2018
Série 35	2.625%	2009–2017	26.06.2017
Série 36	2.500%	2009–2019	27.11.2019
Série 38*	1.875%	2010–2019	18.12.2019
Série 39	1.750%	2010–2020	04.11.2020
Série 40*	2.125%	2010–2025	04.11.2025
Série 41*	2.500%	2011–2022	28.04.2022
Série 42	1.750%	2011–2026	14.09.2026
Série 43	1.250%	2012–2027	15.06.2027
Série 44	0.875%	2012–2023	24.03.2023
Série 45	1.375%	2013–2028	27.03.2028
Série 46	1.375%	2013–2023	24.07.2023
Série 47	1.750%	2013–2028	24.07.2028
Série 48	1.625%	2014–2029	08.05.2029
Série 49	0.750%	2014–2024	24.09.2024
Série 50	1.125%	2014–2029	24.09.2029
Série 51	0.125%	2015–2025	27.05.2025
Série 52	0.375%	2015–2030	27.05.2030
Série 53	0.625%	2015–2033	07.09.2033
Série 54	0.320%	2016–2036	09.05.2036
Série 55	0.400%	2016–2031	09.12.2031

31.12.2016  
CHF

31.12.2015  
CHF

154 400 000

154 400 000

144 700 000

144 700 000

152 400 000

152 400 000

0

32 800 000

0

33 600 000

0

124 000 000

135 200 000

135 200 000

45 000 000

45 000 000

115 100 000

115 100 000

54 400 000

54 400 000

153 300 000

153 300 000

56 400 000

56 400 000

37 100 000

37 100 000

130 800 000

130 800 000

163 400 000

163 400 000

179 100 000

179 100 000

123 800 000

123 800 000

77 600 000

77 600 000

124 700 000

124 700 000

62 000 000

62 000 000

125 200 000

125 200 000

171 400 000

171 400 000

174 500 000

174 500 000

217 500 000

217 500 000

130 500 000

130 500 000

204 700 000

0

175 200 000

0

**Total Créances au titre de parts d'emprunts  
Total Emprunts obligataires et  
placements privés**

**3 108 400 000**

**2 918 900 000**

Les séries marquées par une \* consistent en des placements privés. Pour garantir tous les emprunts obligataires et placements privés, la Confédération a accordé des cautions de l'art. 495/496 CO.

Le jour du bilan, tous les intérêts échus sur les emprunts obligataires et placements privés étaient payés.

# Comptes annuels statutaires 2016

## Annexe avec annotations

### Annotation 4

#### Investissements financiers

##### Répartition

Placements à revenus fixes à l'échéance finale  
Titres de participation non cotés et titres de créance

#### Total investissements financiers

	31.12.2016 CHF	31.12.2015 CHF
Placements à revenus fixes à l'échéance finale	3 291 571	4 617 282
Titres de participation non cotés et titres de créance	2	2
<b>Total investissements financiers</b>	<b>3 291 573</b>	<b>4 617 284</b>

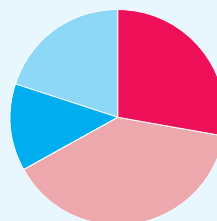
Au chapitre des placements à intérêts fixes, il s'agit selon Règlement de placement CCL de débiteurs d'une solvabilité et valeurs de premier ordre, avec couverture du capital.

Dans la position titres de participation non cotés et titres de créance sont contenus des titres de participation et de créance dont la valeur est corrigée, de la Coopérative Centrale hypothécaire pour la construction de logements CHL, dont le siège est à Olten.

La CHL est une coopérative dont les membres ne disposent que d'une voix, indépendamment de la participation au capital social (art. 885 CO). Il est renoncé à opérer une consolidation avec les comptes annuels CHL, parce que la CCL ne peut exercer aucune influence décisive sur cette société.

#### Placements à l'échéance finale

- Obligations domiciliées en Suisse 68%
- Obligations domiciliées en étranger 32%



#### Titres

- Obligations domiciliées en Suisse 28%
- Obligations domiciliées en étranger 39%
- Actions domiciliées en Suisse 13%
- Actions domiciliées en étranger 20%

# Comptes annuels statutaires 2016

## Annexe avec annotations

### Annotation 5

<b>Provisions pour</b>	Frais de gestion	Frais de tiers sur prêts	Risques liés aux prêts	Risques de pertes d'intérêts	Réserves de fluctuation	<b>Total</b>
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Etat au 31.12.2014	11 557 999	2 128 497	250 000	8 907 243	2 400 000	<b>25 243 739</b>
<i>Dont à court terme</i>	<i>1 429 572</i>	<i>252 746</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<b><i>1 682 318</i></b>
Dissolutions (-)	1 429 572	252 747	0	0	0	<b>1 682 319</b>
Utilisations (-)	0	0	0	-51 333	0	<b>-51 333</b>
Augmentations (+)	4 413 900	787 900	350 000	783 750	200 000	<b>6 535 550</b>
<b>Etat au 31.12.2015</b>	<b>14 542 327</b>	<b>2 663 650</b>	<b>600 000</b>	<b>9 742 326</b>	<b>2 600 000</b>	<b>30 148 303</b>
<i>Dont à court terme</i>	<i>1 632 138</i>	<i>285 667</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<b><i>1 917 805</i></b>
Dissolutions (-)	1 632 138	285 667	0	0	0	<b>1 917 805</b>
Utilisations (-)	0	0	0	0	0	<b>0</b>
Augmentations (+)	4 033 200	710 190	400 000	569 850	0	<b>5 713 240</b>
<b>Etat au 31.12.2016</b>	<b>16 943 389</b>	<b>3 088 173</b>	<b>1 000 000</b>	<b>10 312 176</b>	<b>2 600 000</b>	<b>33 943 738</b>
<i>Dont à court terme</i>	<i>1 769 058</i>	<i>316 499</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<b><i>2 085 557</i></b>

### Annotation 6

#### Positions extraordinaires

Durant l'année sous revue (tout comme l'année précédente), il n'y a pas eu de rendements ni de dépenses extraordinaires.

### Annotation 7

#### Actifs mis en gage

Répartition	<b>31.12.2016</b> CHF	<b>31.12.2015</b> CHF
Limites de crédit	6 000 000	6 000 000
Mise à contribution	0	0
Valeur comptable des actifs mis en gage		
Titres	17 713 250	17 647 959

# Comptes annuels statutaires 2016

## Annexe avec annotations

<b>Annotation 8</b>	<b>Impôts</b>	<b>2016</b> CHF	<b>2015</b> CHF
	Charge d'impôt en cours sur le rendement	227 037	70 063

**Annotation 9** **Evénements après le jour du bilan**  
Depuis la date du bilan, aucun événement susceptible d'influencer la représentativité des comptes annuels 2016 n'est intervenu.

**Annotation 10** **Honoraires de l'organe de révision**  
La société PricewaterhouseCoopers SA, Zurich, mandatée pour la révision des comptes, a facturé ses prestations de révision pour un montant de CHF 49 720 (année antérieure: CHF 47 520).



# Comptes annuels statutaires 2016

## Utilisation du bénéfice inscrit au bilan 2016

Le comité propose à l'assemblée générale  
l'utilisation suivante du bénéfice:

	<b>2016</b> CHF	<b>2015</b> CHF
Report du bénéfice	958 771	674 435
Bénéfice	866 358	284 336
<b>Bénéfice à disposition de l'assemblée générale</b>	<b>1 825 129</b>	<b>958 771</b>
Attribution à la réserve légale issue du bénéfice	0	0
Attribution à la réserve volontaire issue du bénéfice	0	0
<b>Report du bénéfice à nouveau</b>	<b>1 825 129</b>	<b>958 771</b>



### **Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de la Coopérative Centrale d'émission pour la Construction de Logements CCL, Olten**

#### **Rapport sur l'audit des états financiers**

##### **Opinion d'audit**

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Coopérative Centrale d'émission pour la Construction de Logements CCL (ci-après «CCL» ou «coopérative»), comprenant le bilan au 31 décembre 2016, le compte de profits et pertes, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les états financiers (pages 4 à 17) au 31 décembre 2016 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

##### **Bases de l'opinion d'audit**

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé «Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des états financiers».

Nous sommes indépendants de la coopérative, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

##### **Notre approche d'audit**

###### **Vue d'ensemble**



Caractère significatif global: CHF 557 000, soit 1% du produit d'exploitation

Nous avons adapté l'étendue de notre audit de manière à effectuer suffisamment de travaux pour être en mesure d'émettre une opinion d'audit sur les états financiers pris dans leur ensemble, en considérant la structure de la société, les processus et contrôles internes relatifs à l'établissement des états financiers et le secteur d'activité de la coopérative.

Le domaine suivant a été identifié comme élément clé de l'audit:

Examen des demandes et emprunts: actualité de valeur des prêts aux membres de la CCL (actifs) et existence d'un cautionnement solidaire valable pour les emprunts émis (passifs).

PricewaterhouseCoopers SA, Birchstrasse 160, case postale, 8050 Zurich  
Téléphone: +41 58 792 44 00, fax: +41 58 792 44 10, [www.pwc.ch](http://www.pwc.ch)

PricewaterhouseCoopers SA est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.

# Comptes annuels statutaires 2016

## Rapport de l'organe de révision



### **Étendue de l'audit**

Nous avons défini notre approche d'audit en déterminant le caractère significatif et en évaluant les risques d'anomalies significatives dans les états financiers. En particulier, nous avons tenu compte des jugements lorsqu'ils ont été effectués, par exemple en relation avec des estimations comptables significatives pour lesquelles des hypothèses doivent être choisies et qui reposent sur des événements futurs qui sont par définition incertains. Comme pour tous nos audits, nous avons également considéré le risque que la direction ait pu contourner des contrôles internes, en tenant compte entre autres de l'éventuelle présence de biais subjectifs qui pourraient représenter un risque d'anomalies significatives provenant de fraudes.

### **Caractère significatif**

L'étendue de notre audit a été influencée par le caractère significatif appliqué. Notre opinion d'audit a pour but de donner une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs. Elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se basant sur ceux-ci.

Nous fondant sur notre jugement professionnel, nous avons déterminé certains seuils de matérialité quantitatifs, notamment le caractère significatif global applicable aux états financiers pris dans leur ensemble, tel que décrit dans le tableau ci-dessous. Sur la base de ces seuils quantitatifs et d'autres considérations qualitatives, nous avons déterminé l'étendue de notre audit ainsi que la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit et nous avons évalué les effets d'anomalies, prises individuellement ou collectivement, sur les états financiers pris dans leur ensemble.

<i>Caractère significatif global</i>	CHF 557 000
<i>Comment nous l'avons déterminé</i>	1% du produit d'exploitation
<i>Justification du choix de la grandeur de référence pour la détermination du caractère significatif global</i>	Nous avons choisi le produit d'exploitation comme grandeur de référence pour la détermination du caractère significatif, car il s'agit selon nous de la valeur à partir de laquelle la performance opérationnelle de la CCL peut être mesurée durablement.

Nous avons convenu avec le comité de lui rapporter les anomalies supérieures à CHF 27 500 que nous avons constatées lors de notre audit, ainsi que toutes les anomalies en dessous de ce montant mais qui, selon notre jugement, doivent être rapportées pour des raisons qualitatives.

### **Éléments clés de l'audit au titre de la circulaire 1/2015 de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)**

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, ont la plus grande importance pour notre audit des états financiers pour l'exercice sous revue. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit des états financiers et les avons pris en compte pour l'élaboration de notre opinion d'audit. Cependant, nous ne délivrons pas d'opinion d'audit distincte à leur sujet.



### Examen des demandes et emprunts: actualité de valeur des prêts de la CCL (actifs) et existence d'un cautionnement solidaire valable pour les emprunts émis (passifs)

#### *Éléments clés de l'audit*

L'objet de la CCL est de lever des fonds pour les membres (maîtres d'ouvrage) qui ont pour but d'encourager, par des financements à faible taux d'intérêt, la construction de logements d'utilité publique. La collecte de fonds s'effectue par l'émission publique d'emprunts par obligations.

Pour les prétentions vis-à-vis des maîtres d'ouvrage participant aux emprunts, il existe un risque de crédit pour la CCL. À titre de garantie, ces derniers doivent fournir des titres hypothécaires sur des immeubles d'habitation en Suisse ou d'autres couvertures courantes. En outre, dans le cadre de l'accord concernant les mesures de garantie des emprunts en cours de la CCL, la Confédération suisse s'est de plus engagée, en cas de difficultés de paiement d'un maître d'ouvrage à l'égard de la CCL, à mettre des fonds à disposition pour que celui-ci puisse honorer les intérêts à l'égard de ses créanciers obligataires ou pour que des parts d'emprunts en danger puissent être reprises prématurément et remplacées.

Les emprunts émis par la CCL sont garantis par la Confédération suisse par le biais d'un engagement de caution solidaire.

Nous considérons l'examen des demandes et les emprunts comme un élément clé de l'audit: d'une part, concernant l'évaluation de l'actualité de valeur de la garantie des emprunts accordés aux maîtres d'ouvrage et, d'autre part, en raison de l'existence d'un cautionnement valable de la Confédération pour les emprunts par obligations en cours. Au 31 décembre 2016, la CCL avait accordé des quotes-parts d'emprunt et avait contracté des emprunts par obligations et des placements privés en cours à hauteur de CHF 3 108 400 000.

#### *Manière dont les éléments clés ont été examinés*

Nous avons évalué le caractère approprié du processus mis en œuvre pour l'examen des demandes et l'octroi de prêts et avons procédé à un examen par sondages des demandes de prêts. Nous avons en outre évalué les mesures pour la surveillance des quotes-parts d'emprunt pendant la durée. Ces contrôles sont expliqués plus en détail ci-après:

- Nous avons discuté avec les responsables au sujet du processus mis en œuvre pour l'examen des demandes et l'octroi des prêts et consulté les documents de processus correspondants. Leur objectif est de garantir qu'un crédit ne soit accordé qu'à des maîtres d'ouvrage qui remplissent les exigences en matière de capacité de crédit et d'honorabilité conformément aux critères d'autorisation de la CCL.

Par ailleurs, nous avons procédé à un examen par sondages des demandes approuvées de maîtres d'ouvrage pour une quote-part d'emprunt. Nous avons évalué à cette occasion si les directives internes définies ont été appliquées pour le calcul et l'évaluation, si la demande a été approuvée par le comité et si l'octroi du prêt est acceptable au vu du dossier (capacité de crédit et honorabilité du bailleur de logement). Lors de nos contrôles, nous n'avons constaté aucun écart par rapport aux directives internes.

- Pour l'évaluation de l'actualité de valeur des quotes-parts d'emprunt, nous avons notamment réalisé les procédures d'audit suivantes: Pour l'évaluation de la solvabilité maîtres d'ouvrage, nous avons examiné les notations des maîtres d'ouvrage établies par un organe de révision externe indépendant sur la base des bouclements des comptes ainsi que d'autres documents des membres. Nous avons évalué le caractère approprié de la prise en compte des notations dans les procédures de la CCL pour la surveillance des maîtres d'ouvrage ainsi que la détermi-



---

nation des provisions pour intérêts et risques de défaillance.

Pour évaluer la qualité de la garantie, nous avons examiné les résultats du contrôle des objets.

Nous considérons que la procédure choisie par la CCL constitue une base appropriée pour démontrer l'actualité de valeur des quotes-parts d'emprunt en cours.

Par ailleurs, nous avons évalué la méthode et l'exactitude du calcul pour la détermination des provisions pour risques de perte d'intérêts. Les résultats de notre audit viennent confirmer les provisions de CHF 10 312 176 (31 décembre 2016) constituées pour les risques de perte d'intérêts.

- Nous avons vérifié si l'engagement de cautionnement de la Confédération suisse était disponible pour les emprunts par obligations nouvellement émis au cours de l'exercice (série 54 et série 55). Nous constatons que pour l'ensemble des emprunts par obligations et placements privés en cours, d'un montant de CHF 3 108 400 000 (voir page 22, remarque 3), un engagement de cautionnement de la Confédération suisse était disponible.

---

### **Responsabilité du comité pour les états financiers**

Le comité est responsable de l'établissement des états financiers en conformité avec les exigences légales et les statuts. Le comité est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, le comité est responsable d'évaluer la capacité de la coopérative à poursuivre son exploitation. Il a de plus la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la coopérative à poursuivre ses activités et d'établir les états financiers sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

### **Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des états financiers**

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse et les Normes d'audit suisses (NAS) permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collective-

# Comptes annuels statutaires 2016

## Rapport de l'organe de révision



ment, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se basant sur ceux-ci.

Un descriptif plus détaillé de nos responsabilités dans l'audit des états financiers consolidés est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Ce descriptif fait partie intégrante de notre rapport.

### ***Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires***

Conformément à l'art. 906 CO en relation avec l'art. 728a, al. 1, ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers, défini selon les prescriptions du comité.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi de l'excédent d'actifs est conforme à la loi suisse et aux statuts. Nous recommandons d'approuver les présents états financiers.

PricewaterhouseCoopers SA

Christoph Käppeli  
Expert-réviseur  
Réviseur responsable

Valentin Studer  
Expert-réviseur

Zurich, le 29 mars 2017





Leberngasse 9

Case postale

4601 Olten

Téléphone 062 206 06 16

Téléfax 062 206 06 07

[kontakt@egw-ccl.ch](mailto:kontakt@egw-ccl.ch)

[www.egw-ccl.ch](http://www.egw-ccl.ch)